

AFFAIRE No 7 - CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de pouvoir être prises en compte dans la répartition des crédits du Fonds Routier, les voies créées ou aménagées en 1986 doivent auparavant être classées dans la voirie communale.

D'autre part, certaines voies privées dont les caractéristiques techniques répondent à celles des voies communales ont fait l'objet de demandes de classement de la part des riverains.

Les voies et chemins proposés au classement sont les suivants :

* En première catégorie

	Longueur	Emprise
- Avenue Richard Wagner (prolongement) à Sainte-Clotilde	200 m	24 m
- Boulevard de l'Océan (prolongement) à Saint-Denis	210 m	10 m
- Rue Lucien Gasparin (prolongement) à Saint-Denis	210 m	9 m
- Rue des Caramboles à Sainte-Clotilde	190 m	8 m
- Rue Pitel (prolongement) à Sainte-Clotilde	50 m	10 m
- Avenue Georges Brassens (prolongement) à Moufia	120 m	24 m
- Voies de la Z.A.C. de Moufia	900 m	12 m
- Allées des Granits à Bellepierre	550 m	15 m
- Rue Claude Debussy à Sainte-Clotilde	225 m	10 m
- Rue du Bois-de-Merle à Sainte-Clotilde	120 m	10 m
- Rue Foch à Moufia	245 m	10 m
- Avenue Lyautey à Moufia	420 m	8 à 9 m

.../...

- Avenue Jean Albany (prolongement) à la Providence	130 m	16 m
- Allée des Primevères à Moufia	460 m	12 m
- Chemin des Letchis (prolongement) à la Montagne	390 m	8 m

* En deuxième catégorie

	Longueur	Emprise
- Rue Frédéric Chopin à Sainte-Clotilde	150 m	6 m
- Rue Maurice Ravel à Sainte-Clotilde	200 m	6 à 7 m
- Rue Hector Berlioz à Sainte-Clotilde	250 m	6 m
- Rue du Baobab à Sainte-Clotilde	140 m	6 à 7 m
- Rue du Coeur Bleu à Sainte-Clotilde	150 m	6 à 7 m
- Rue des Jamalacs à Sainte-Clotilde	340 m	6 m
- Rue Gustave Flaubert à Saint-Denis	300 m	6 m
- Rue des Canaris à Montgaillard	140 m	6 m
- Ruelle des Béliers à Sainte-Clotilde	120 m	6 m

* En troisième catégorie

	Longueur	Emprise
- Sentier des Avocats au Brûlé	200 m	2,5 m
- Chemin José Michel à Saint-Bernard	580 m	2,5 m
- Chemin du Jardin à la Bretagne	600 m	2,5 m
- Chemin Cheffiare à la Montagne	200 m	2,5 m

- Chemin des Corbeilles d'Or à Bois-de-Nèfles	240 m	8,95 m
- Chemin des Pins à Bois-de-Nèfles	370 m	2,5 m

Une enquête publique s'est déroulée du lundi 9 mars 1987 au vendredi 26 mars 1987 inclus.

Compte tenu du rapport favorable du Commissaire-Enquêteur, je vous demande de vous prononcer sur le classement éventuel de ces voies dans la voirie communale.

Je mets cette affaire aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Affaires Générales

Elle émet un avis favorable.

Commission du Cadre de Vie

Concernant la Ruelle des Béliers à Sainte-Clotilde (en deuxième catégorie), malgré un avis défavorable du commissaire-enquêteur, la Commission maintient son avis favorable compte tenu du fait que la S.H.L.M.R. doit édifier au bout de cette ruelle des logements sociaux.

M. GERARD M. : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (4 abstentions).

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 13 MAI 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions